Trente-cinquième Année. — N° 32 UN NUMERO : 15 CENTIMES. SAMEDI 1er FÉVRIER 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 31 JANVIER 1890

LE COMPROMIS TCHÈQUE-ALLEMAND

Nous avons déjà annoncé que la Conférence entre les représentants du parti thèque et du parti allemand a abouti à une entente complète. La publication des protocoles a eu lieu hier.

Le conseil scolaire de la Bohême se composera d'une section allemande et d'une section tchèque.

Une nouvelle Chambre de commerce sera établie dans la Bohême orientale.

Les districts judiciaires comprendront, autant que possible, seulement les communes d'une même nationalité.

Les districts politiques devront être délimités suivant la nationalité de leurs habitants. Quinze des quarante et un conseillers composant le tribunal supérieur de Prague, seront dispensés de connaître la langue tchèque.

L'ordonnance relative aux langues sera soumise à la révision.

Le règlement électoral de la Diète bohême sera revu en s'inspirant du principe d'égalité des deux nations. Les députés à la Diète formeront trois corps : un allemand, un tchèque et un des grands propriétaires.

Tout corps aura le droit de vote pour certaines questions déterminées. Les Allemands s'obligent à rentrer dans la Diète. Le compromis sera obligatoire pour toutes les parties intéressées et pour le gouvernement dès qu'il aura été accepté par les partis politiques tchèques et allemands.

On ne le sait que trop : la lutte des nationalités avait le caractère le plus aigu en Bohême. L'antagonisme entre Tchèques et Allemands ne date pas d'hier, il s'est manifesté violemment au temps de guerres des Hussites et pendant la guerre de Trente ans; longtemps il a couvé sous la cendre pour éclater à la première occasion.

Pourtant, un certain apaisement s'était produit, mais depuis l'établissement du régime dualiste, l'antagonisme national est allé en croissant de jour en jour. On a vu les Tchèques s'abstenir de participer aux délibérations du Parlement, on a vu les députés allemands déserter la salle de la Diète de Prague.

A tour de rôle, et ce qui plus est, simultanément, Allemands et Tchèques se sentaient opprimés les uns par les autres. On aurait tort pourtant de considérer la question de race et de langue comme la seule base de ce groupement. Parmi les chefs mêmes du parti tchèque on rencontre les noms les plus illustres de la vieille noblesse historique d'Allemagne, comme les Schoenborn, le Schwarzenberg, et autres. Toutefois la question de langue est celle qui envenime la lutte et qui la rend permanente et générale.

L'action directe de l'Empereur s'est vivement fait sentir et, de part et d'autre, on s'est montré conciliant. Les Tchèques ont fait un grand nombre de concessions dont il faut relever celles concernant les écoles et la constitution d'un Sénat allemand auprès de la Cour suprême de Prague. En ce qui concerne l'emploi des langues, on a adopté le principe de la délimitation régionale.

Les Allemands ont consenti à la création d'une nouvelle chambre de commerce tchèque. Enfin, on a décidé d'établir des curies nationales dans la Diète de Bohême et de concéder à chaque curie le droit de se faire représenter dans la députation permanente et de faire usage du « veto » dans les questions d'un caractère national.

Ces curies nationales assurent le maintient de l'accord obtenu et ont une importance capitale sous ce rapport.

Toutefois, il ne faut rien exagérer : ce compromis n'est pas encore la pacification complète et définitive, c'est une trêve, un armistice bien plus qu'une paix véritable.

ENCORE UNE INVALIDATION

La Chambre a examiné jeudi l'élection de M. Loreau, après enquête, et l'a naturellement invalidée.

Le rapport était d'ailleurs un véritable réquisitoire écrit avec passion par M. de Lanessan.

Cependant, d'après cet acte d'accusation même, on reconnaît que l'enquête n'a point réellement aggravé la situation de M. Loreau depuis le jour où les conclusions du bureau, qui voulait qu'il fût invalidé, ont été repoussées par la Chambre.

On voit même s'évanouir ou se réduire, pour ainsi dire, à rien, certains faits qui avaient paru faire l'impression la plus défavorable, lors de la première discussion.

Le procès en diffamation dont on avait fait tant de bruit a abouti enfin, devant la Cour d'Orléans, à une condamnation à 1 fr. d'amende avec la constatation de l'arrêt que M. Loreau avait été provoqué par les « attaques et les injures » dont il était poursuivi par son concurrent.

Et pour apprécier la valeur des griefs nouveaux qui sont constatés dans le rapport comme résultant de l'enquête, il faut se rendre compte de la manière dont ils ont été recueillis et de la nature des preuves apportées à l'appui.

Ce sont, nous le répétons, les dépositions à charge que l'on met en évidence, en simulant avec soin les témoignages contraires. Et si l'on veut saisir sur le fait le procédé d'instruction du rapporteur, il suffit de lire le passage du rapport où, après avoir amplement conté les faits d'intimidation ou de corruption imputés à un agent de M. Loreau, M. de Lanessan reconnaît que l'auteur prétendu de ces manœuvres coupables a été acquitté par le tribunal de Gien, ce qui ne l'empêche pas de tenir ces délits comme établis ; ce qui n'a pas empêché non plus la Chambre d'invalider M. Loreau.

LE DISCOURS DE M. MÉLINE

à la commission des douanes

Paris, 30 janvier. — En prenant possession du fauteuil de la présidence de la Commission des douanes, M. Méline a prononcé le discours suivant :

« Je suis profondément touché du très grand honneur que vous venez de me faire en m'appelant à la présidence de cette grande commission qui comprend tant de hautes personnalités, des hommes d'une compétence si étendue et qui est appelée à trancher des questions d'un immense intérêt pour l'avenir de notre pays. Je suis plus touché encore de l'unanimité de votre confiance.

» Pour y répondre, je n'ai pas besoin de vous assurer de ma scrupuleuse impartialité tant elle me sera facile. Les problèmes que nous avons à étudier ensemble sont si difficiles, si complexes, ils se présentent sous des aspects si divers que nous ne pouvons que savoir gré à nos collègues de la minorité de nous aider à les éclairer sous toutes leurs faces de façon à nous bien affermir dans les résolutions que nous aurons à prendre.

» Nous les écouterons d'autant plus volontiers que, si la majorité apporte ici des convictions profondes, nous pouvons leur affirmer qu'elle n'a aucun parti pris et qu'elle répudie tout esprit de secte. C'est à la lueur des faits et de l'expérience seulement que nous examinerons toutes les solutions qui nous sont proposées.

» Personne de nous n'entend dépasser la mesure de ce qui est nécessaire pour la défense du travail national. Nous ne réclamons pour nos producteurs ni privilège, ni prohibition ; nous n'avons pas d'autre ambition que de leur permettre de lutter à armes égales avec leurs concurrents étrangers en leur accordant la compensation des lourdes charges qui pèsent sur eux et des désavantages dont ils ne sont pas la cause.

» Nous n'oublions pas, d'ailleurs, que la production générale de la France forme un magnifique ensemble dont toutes les parties se tiennent étroitement et qu'il faut le conserver précieusement. Nos grandes industries d'exportation occupent dans cet ensemble une place trop importante pour qu'il puisse entrer dans la pensée de personne de la diminuer.

» La seule chose que nous ne puissions pas faire pour elles, c'est de leur sacrifier, comme en 1860, notre marché intérieur qui constitue de beaucoup la plus grosse partie de la fortune de la France et la seule que nous soyons toujours sûrs de garder, quoi qu'il arrive. Nous avons été envoyés ici pour la sauvegarder et nous ne faillirons pas à notre mission, car c'est le travail et la paix de nos ouvriers et de nos agriculteurs que nous défendons.

» Pour répondre à leur attente, je crois répondre à votre pensée en proposant, Messieurs, de nous mettre tout de suite à l'œuvre.

» Notre tâche est considérable et pressante; elle exigera de nous beaucoup d'efforts et une grande somme de travail; ce qui nous soutiendra dans son accomplissement, c'est la pensée que nous travaillerons pour la France et pour la République. »

L'AFFAIRE GOUFFÉ

Interrogatoire de Rémy Launé

Paris, 30 janvier. — M. Doppfer, juge d'instruction, a interrogé de nouveau ce matin Remy Launé, dont la complicité à l'assassinat de l'huissier Gouffé ne fait plus aucun doute.

La dernière version de Gabrielle Bompard ne semble pas être la dernière.

« On s'attend, dit la *France*, à de nouvelles révélations dans lesquelles elle fera connaître la part que Rémy Launé a prise dans cette affaire, car il est établi qu'elle connaissait les relations qui existaient entre lui et Eyraud. »

Contrairement à ce qu'affirment plusieurs journaux, M. Fernand Crémieux, avocat, ancien député du Gard, n'est nullement chargé de défendre Rémy Launé.

Gabrielle Bompard

Gabrielle n'a pas été interrogée ce matin par M. Doppfer : on croit qu'elle quittera Paris dans la soirée avec l'inspecteur Soudais et deux agents de la sûreté.

Gabrielle Bompard a encore écrit à son défenseur, Me Henri Robert pour lui dire qu'elle avait pleine confiance en lui et qu'elle désirait avoir une troisième conférence avec lui dans le cabinet du juge d'instruction.

Mais le défenseur ne pourra revoir sa cliente qu'après le voyage de Lyon.

Le voyage de Lyon

« Maintenant, dit le *Paris*, toute l'attention va se porter du côté des opérations judiciaires qui auront lieu à Lyon et dans le trajet de cette ville à Millery.

» Déjà le parquet et un juge d'instruction de Lyon ont été mis à la disposition de M. Doppfer, dont le départ est imminent. »

Le *National* assure que rien n'est encore décidé concernant la date du voyage de M. Doppfer à Lyon.

Ce magistrat ne partira probablement pas pour cette ville avant samedi prochain.

Michel Eyraud

Tous les efforts de la justice tendent actuellement à retrouver Eyraud.

Si de nouveaux renseignements viennent s'ajouter à la dépêche de Montréal, reçue avant-hier par le ministre des affaires étrangères, lui annonçant que les traces d'Eyraud étaient retrouvées et qu'il se pourrait qu'à l'heure actuelle l'assassin de l'huissier Gouffé fût arrêté, deux agents de la sûreté, Houillier et Soudais, partiraient pour le Canada.

M. Garanger a été de nouveau entendu aujourd'hui par le juge d'instruction et d'après certains renseignements très précis qu'il aurait fourni à ce magistrat, la retraite d'Eyraud pourrait être connue très prochainement.

M. Garanger a fourni ce matin au service de la sûreté de nouveaux renseignements sur Eyraud et a donné le signalement de celui-ci aussi exactement que possible.

Sa physionomie diffère absolument des signalements et des portraits de lui qu'on possédait jusqu'à présent.

Voici un fait inédit : Eyraud a commis à Buenos-Ayres un grand nombre d'escroqueries, mais une entre autres qui l'a tout de suite très haut placé dans le monde qu'il fréquentait.

Un beau jour, il s'est présenté dans le cabinet d'un banquier du pays, avec une lettre de Napoléon III qui résidait à ce moment à Chislehurst.

« L'ex-empereur, dit Eyraud au banquier, veut contracter un emprunt par mon entremise ; c'est une affaire sûre qui vous procurera un large profit. »

Le banquier prit la lettre et remit des fonds comme avance à Eyraud ; mais il eut la prudence de faire examiner par des experts l'autographe de Napoléon III, lequel fut reconnu faux.

Mais Eyraud avait pris le premier paquebot en partance.

La voiture

Paris, 30 janvier. — Notre correspondant de Lyon nous télégraphie :

« Le parquet a découvert le loueur du break qui a servi à Eyraud pour transporter la malle à Millery. C'est M. Dousseau rue du Béarn, 41.

» Le dimanche 28 juillet, à huit heures du matin, un monsieur et une dame, répondant au signalement d'Eyraud et de Gabrielle, vinrent chez M. Dousseau et lui demandèrent de leur louer une voiture pour la journée.

» Ils dirent se nommer M. et Mme Breil, d'Avignon, et demandèrent qu'on leur tînt prêt un break qu'ils choisirent pour onze heures.

» A onze heures, l'homme vint seul. Il prit le break et disparut de onze heures à deux heures. On ignore ce qu'il devint.

» A deux heures, on le retrouve à l'hôtel de Toulouse, se faisant charger ses bagages, puis disant partir pour Dullins. Vers six heures du soir, M. Dousseau vit arriver son break qui contenait Eyraud, Gabrielle et quelques colis. Le cheval était couvert de sueur.

» Eyraud expliqua que le cheval, fatigué, n'avait pas voulu aller à la gare, où il voulait transporter ses colis et avait regagné le chemin de l'écurie.

» Il demanda un fiacre, pour transporter ses bagages au train d'Avignon. On lui en fit venir un de la station voisine, et il partit, accompagné de Gabrielle. Celle-ci était vêtue d'un cache-poussière gris.

» Mme Dousseau, à qui on a fait voir la photographie de Gabrielle, ce soir, l'a parfaitement reconnue.

» On connaît donc maintenant l'hôtel, le loueur du break; reste à connaître le fiacre et les circonstances du voyage à Millery. »

Paris 30 janvier. — Une dépêche de Lyon nous apporte un détail assez curieux au sujet d'Eyraud et de Gabrielle Bompard. La police lyonnaise aurait découvert qu'au mois de mars 1888, une demoiselle Bompard aurait logé à Lyon, rue Tramasat, 27, en compagnie d'un monsieur âgé d'une quarantaine d'années.

Ils quittèrent cet appartement, vers la fin d'avril, et on ne les revit pas depuis ce moment.

Les signalements des deux personnes correspondent absolument à ceux de Gabrielle et d'Eyraud.

Paris, 31 janvier, 1 h. matin. — M. Garanger, rejoint aujourd'hui par un de nos confrères, s'est refusé à lui donner des renseignements, prétextant un engagement d'honneur pris devant M. Doppfer de se taire encore pendant 4 ou 5 jours.

M. Garanger a déclaré cependant que, d'après lui, Gabrielle Bompard était *braque* (sic) et qu'elle devait être tenue comme irresponsable.

Enfin, M. Garanger a dit qu'il allait poursuivre un grand journal parisien qui, ce matin, l'a pris vivement à partie.

La *Lanterne* publie, ce matin, vendredi, un extrait de l'*Avenir du Tonkin*, où il est rendu compte de la mission de M. Garanger, au Laos et au Tonkin.

Paris, 31 janvier, 1 h. 20 matin. — Le séjour d'Eyraud et de Gabrielle Bompard à Lyon, rue Tramasat, aurait eu lieu en 1889 et non en 1888, c'est-à-dire trois mois avant le crime.

Paris, 31 janvier, 2 h. matin. — On croit que M. Doppfer et Gabrielle Bompard partiront, ce matin à 11 heures 15, pour Lyon.

LE DROIT SUR LA LAINE

ET L'INDUSTRIE DE REIMS

Un journal de Reims, l'*Indépendant Rémois* a fait allusion à la protestation de l'*Union des Filateurs de Laines*, que nous avons publié. Voici en quels termes s'exprime notre confrère Rémois :

« L'*Union des filateurs de laines de Roubaix-Tourcoing* vient de tenir une réunion générale où ont été discutés et approuvés les termes d'un rapport adressé à Me Méline. Il s'agit du droit dont il est question de frapper la laine brute à son entrée en France.

» Cette question est aussi vitale pour l'industrie rémoise qu'elle l'est pour celle du Nord. Nous disons plus, les arguments que fait valoir l'*Union des filateurs* acquièrent une force bien plus grande appliqués à la fabrique de Reims et à son circuit, parce que dans notre centre industriel, on emploie et on manutentionne surtout les laines fines.

» Le mémoire étudie la question *in-extenso*, et va droit au canon : « Les promoteurs de l'établissement d'un droit de douane ont, comme objectif, une protection efficace de l'agriculture française ; il semblerait donc y avoir ici un antogonisme d'intérêt.

» Or, quant à nous, nous posons en principe que l'imposition des laines exotiques serait préjudiciable, au dernier chef, pour l'industrie nationale, et *sans profit* aucun pour l'éleyage français. »

» La question étant ainsi posée, le mémoire l'examine loyalement, pratiquement, sans faux-fuyants, au double point de vue des intérêts agricoles et industriels.

» Nous allons suivre ce document pas à pas, il est pour nous d'un intérêt capital, et les déductions qui en découlent ne pourraient être ni plus probantes, ni mieux présentées.

» LES TRAITÉS DE COMMERCE. — Au début de notre étude, nous avons, dans le numéro du 15 janvier, avec une impartialité qui n'était pas sans mérite, exposé selon les vues de l'*Association de l'industrie française* (notre adversaire), les arguments qui, d'après elle, militent en faveur du remaniement complet des tarifs.

« L'*Association de l'industrie française* fait bon marché des traités de 1860 et de 1881. « Si on en excepte, dit-elle, les vins et un petit nombre de produits, nous n'avons pu obtenir que des avantages peu sérieux qui n'ont pas d'effets appréciables sur le développement de nos exportations, comme on peut s'en convaincre en comparant les chiffres de l'exportation de nos principaux articles. »

» C'est adjuger un gros procès en peu de mots.

» Nous sommes en un centre manufacturier où les choses sautent aux yeux, et ce que nous voyons conclut d'autre façon.

» Il est évident que l'industrie lainière, ici comme à Roubaix, a été privilégiée par le grand mouvement économique qui s'est produit à la suite des traités de commerce : on sait quel puissant essor elle a pris depuis 1860. Ces résultats n'ont pas seulement profité à ces villes; ils ont aussi, dans une large mesure, contribué à maintenir dans une situation satisfaisante le bilan de la France.

» Et cette industrie sur laquelle reposent le présent et l'avenir de Reims et de la région, serait, comme il ressortira de ce qui va suivre, mise à mal par le droit projeté d'une taxe douanière sur la matière première importée.

» LES EFFETS DE LA TAXE. — Depuis l'année terrible, l'Allemagne nous fait une concurrence redoutable. Elle s'est lancée dans l'industrie à la suite de notre défaite. Les capitaux ne lui manquaient pas. Elle nous a emprunté et à fait construire les machines les plus perfectionnées. Grâce au bon marché de la main d'œuvre, à la facilité de se procurer le charbon à peu de frais que les mines du bassin de la Ruhr mettaient à sa porte, elle a lutté avec des armes puissantes pour le prix de revient.

» Nos industriels intelligents ont cherché à parer le coup. Ils ont été puiser à la source même les matières dont ils avaient besoin.

» Les importations directes des laines de la Plata et de l'Australie permettaient d'économiser des frais d'intermédiaires et d'entrepôt ; c'est pourquoi, à partir de 1875, nous voyons toutes nos maisons principales de négoce fonder des comptoirs dans ces deux pays. Grâce à une somme énorme de travail et d'activité, à la hardiesse dangereuse mais raisonnée, dépensées à lutter courageusement avec l'Allemagne, nous avons réussi à nous tenir debout devant la concurrence étrangère.

» En important directement, on économise de 3 à 4 0/0. Notre ingéniosité industrielle fournit l'appoint, équilibre les forces. Nous pouvons lutter.

» Mais, si on applique un droit d'entrée sur notre matière brute de 0,50 au kilogramme, ce qui est le taux minimum proposé, nous serons dans une situation absolument inférieure. Ce droit équivaudrait à 10 0/0 sur les qualités supérieures, à 50 0/0 sur les qualités inférieures. Le combat dès lors devient trop inégal, il faut amener notre pavillon.

» Est-ce ce résultat que l'on recherche ?

» Il faut remarquer que nous n'employons que des laines fines ; la fabrication anglaise n'est pas outillée pour cet emploi. Nous ne lui faisons pas concurrence pour ses tissus, et, comme ses colonies ont aussi besoin de nos étoffes légères, elle nous les achète.

» Ici se place une remarque sur laquelle on n'a pas insisté. A prix égal, l'Angleterre nous achètera nos tissus préférablement à ceux de l'Allemagne. En effet, l'Allemagne se lance dans la colonisation et devient un sujet de méfiance pour l'Angleterre.

» Tant que nous pourrons concurrencer les prix des industriels allemands, les Anglais donneront la préférence à notre marché; mais si les Teutons produisent à prix inférieur, l'Anglais est trop pratique pour introduire la sentimentalité dans les affaires, nos meilleurs clients s'approvisionneront en Allemagne. *Finis Galiæ*

» Aussi, voyez avec quel flair économique Bismarck a pénétré la situation. Dans ses traités avec nous, il a élevé les prix d'entrée des tissus à un taux presque prohibitif, mais l'entrée des fils et des peignés est aussi douce que possible. Il les considère comme matière première de ses métiers à tisser, et le bon marché de la matière première comme facteur d'un prix de revient est pour lui d'un intérêt trop capital pour qu'il ne s'efforce pas de le réduire au minimum.

» C'est en présence de cette règle économique fondamentale, reconnue par toutes les écoles, en présence de l'exemple que nous donne notre ennemi irréconciliable, que de soi-disant économistes français viendraient projeter un droit d'entrée sur les matières premières !

» En vérité, on croit rêver, et le plus simple bon sens se couvre la face en voyant des gens sérieux se faire les fauteurs d'une erreur si grossière.

» LES INTÉRÊTS DE L'AGRICULTURE. — Mais l'intérêt de l'agriculture ?

» Ici nous cédons la parole à l'Union des filateurs de laines :

» Il faut poser en principe que le nombre des animaux qu'un pays peut posséder, dépend uniquement de la quantité qu'il peut nourrir.

» Or, en France, c'est là qu'il faut trouver la causé de la diminution de la population ovine, qui était encore de 30 millions de têtes en 1867 et est tombée maintenant à 22 millions ; en voici la raison :

» Le mouton est un animal glouton dont le cultivateur s'est servi, ainsi qu'il se pratique encore en Australie et à La Plata pour amender le sol. Depuis 1867, l'agriculture a subi des transformations ; les paturages maigres propres aux moutons deviennent rares, et le fermier a trouvé son profit à préparer la terre pour la culture des céréales.

» D'autres, en engraissant une notable partie de leurs moutons pour la boucherie, sacrifient la laine qui, dans ces conditions, devient mauvaise pour l'emploi de l'industrie. Il y a bien encore quelques éleveurs qui s'appliquent à la reproduction ; mais ces éleveurs trouvent la rémunération de leurs peines précisément en vendant à très chers deniers leurs étalons dans les pays mêmes où nous puisons nos laines.

» On prétend que la diminution du nombre de nos moutons provient de la baisse de la laine.

» Depuis 1869 cette diminution s'est faite progressivement et d'une façon presque régulière. Cependant dans ces vingt dernières années, nous avons eu trois périodes de hausse pour la laine, sans pour cela que la statistique ait accusé un accroissement ou même un arrêt dans la diminution de la population ovine. Et pourtant la hausse a parfois poussé les prix bien au-delà de ceux que nous aurions aujourd'hui même si nous ajoutions les droits d'entrée qu'on veut établir. Le prix de la laine n'est donc pour rien dans la décroissance de l'élevage du mouton en France. »

» Nous désirons examiner deux questions subsidiaires : quel est ici l'emploi de la laine de France comparée à celle d'Australie, quelle est la production lainière de la France, quels sont les besoins de l'industrie ? Quelle compensation sera pour l'industriel le drawback qu'on offre comme palliatif au droit d'entrée ? Nous étudierons ces questions dans un prochain article. » A. MAURICE. »

AU BRÉSIL

Lisbonne, 30 janvier. — Les nouvelles de Rio-de Janeiro vont jusqu'au 17 janvier.

Le 16 a eu lieu une grande manifestation de marins en faveur du général Deodoro et des autres ministres. A cette occasion, il a été décidé que l'hymne national du Brésil continuerait à être l'hymne de son indépendance, composé par dom Pedro lui-même.

Le vicomte Maracaju, ancien ministre de la guerre, va répondre au manifeste du vicomte d'Ouro-proroto.

Tout le monde est d'opinion que rien ne menace la République. Une restauration monarchique est impossible ; mais on doute que le cabinet actuel parvienne à se présenter devant la Constituante.

L'opposition dit que le gouvernement craint une séparation avec les Etats du Sud. C'est pourquoi le bruit court qu'il donnera la moitié du territoire des missions à la République argentine, en échange de l'appui armé que les Argentins lui prêteront. De là, on conclut que l'hégémonie de l'Amérique du Sud qui, auparavant, appartenait au Brésil, passerait désormais à la République argentine.

Le gouvernement argentin a mis à la disposition de M. Bocacuya, à Montevideo, le palais de la légation argentine.

Hambourg, 30 janvier. — Les dépêches du Brésil arrivées ici annoncent que l'anarchie la plus complète règne à Rio, qu'il y a des rixes tous les jours et que la chute du maréchal Fonseca est inévitable.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 30 janvier 1890

Présidence de M. FLOQUET, président

Question de M. Fouquier sur les téléphones

M. le Président. — La parole est à M. Fouquier pour une question à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie qui l'accepte.

M. Henri Fouquier. — J'ai déposé dernièrement sur le bureau de la Chambre, 850 pétitions d'honorables membres qui réclament contre le fonctionnement des téléphones à Paris et les conditions nouvelles, imposées aux abonnés par l'administration des postes et télégraphes.

L'abonnement doit désormais être contracté pour trois ans au lieu de deux; en cas de décès, il reste à la charge de la famille.

L'Etat se réserve le droit d'interrompre les communications, ou de réquisitionner le téléphone d'un abonné en cas de désordres ou d'incendie.

Quant au mauvais fonctionnement, il est reconnu par les employés eux-mêmes.

Quelles mesures compte prendre M. le ministre pour porter remède à tous ces abus ? Il est urgent, car les abonnés commencent à se décourager. (Très bien ! très bien !)

M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce et de l'industrie. — Je reconnais la justesse des réclamations; il y a en effet un certain trouble dû à l'épidémie qui a eu lieu à Paris; mais depuis quelques semaines, il a disparu.

L'honorable M. Coulon, au zèle duquel je tiens à rendre ici le plus éclatant hommage (oh ! oh ! sur quelques bancs), a étudié un système de transformation des appareils qui ne tardera pas à être appliqué, et toute l'administration est décidée à donner au service téléphonique toutes les améliorations qu'il comporte.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 31 janvier

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours préséd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 975	3 0/0	87 95	87 95	
106 95	4 1/2 0/0 1883	106 925	106 925	
93 95	Italien 5 0/0	93 20	93 10	
17 825	Turc 4 0/0	17 80	17 80	
473 75	Egypte 6 0/0	474 06	473 75	
72 9/16	Extérieure 4 0/0	72 9/16	72 1/2	
88 17/32	Hongrois 4 0/0	88 11/16	88 5/16	
63 7/16	Portugais 3 0/0	63 3/8	63 7/16	
97 7/16	Consolidés anglais	97 3/8	.. /..	
91 1/8	Russe 1880	91 3/16	91 3/16	
93 1/2	Russe 1889	93 1/2	93 1/2	
	Sociétés de crédit			
4220 ..	Banque de France	4220 ..	4225 ..	
520 ..	Banque d'Escompte	515 75	520 ..	
799 50	Banque de Paris	797 50	795 50	
1297 50	Crédit Foncier	1292 50	1292 50	
432 50	Crédit Mobilier	.... .	430 ..	
718 75	Crédit Lyonnais	721 25	722 50	
533 125	Banque Ottomane	533 125	533 125	
	Chemins de fer			
1772 50	Nord	1760 ..	1762 50	
1360 .	Paris-Lyon-Méditer.	.... ..	1373 50	
. ..	Orléans	.... ..	.... ..	
462 50	Autrichiens	465 ..	.... ..	
307 50	Lombards	306 25	305 ..	
375 ..	Nord Espagne	373 50	375 .	
312 50	Saragosse	.... ..	.... ..	
	Valeurs diverses			
1471 25	Gaz Parisien	.... ..	1472 50	
48 75	Métaux	.... ..	.... ..	
78 75	Panama	77 50	77 50	
2310 ..	Suez	2308 75	2307 50	
	Mines			
411 25	Rio-Tinto	412 50	413 125	
116 875	Tharsis	116 25	116 875	
.. ..	de Beers	.... ..	.... ..	

(Il n'y aura pas de cours de clôture aujourd'hui, 31 janvier.)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 31 janvier 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
88	3 0/0	88 .. ./.
92 40 ..	3 0/0 amortissable	92 10 ./.
106 95 ./.	4 1/2 0/0 1883	106 95 ./.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 31 janvier

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	108 ..	108 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... ..	115 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	507 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	520 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	415 25	415 25
Lille 1887	.. ..	317 50
Armentières 1886	.. ..	477 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	26 ..
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	108 50
Département du Nord	101 25	101 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie)	.... .	570 ..
— — act. nouv.	.... .	1095 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.... .	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.... .	115 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	.... .	237 50
Caisse Flatel et Cie	.... .	320 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.... .	570 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... .	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... .	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... .	575 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... .	1075 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... .	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... .	320 .
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... .	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Rouaix, 250 fr., p.	.... .	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arrasa. as. Grassin), 500, l. p.	.... .	170 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... .	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.... .	517 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... .	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p.	.... .	2095 ..
Bische-Saint-Vaast	.... .	3280 ..
Denain et Anzin	.... .	360 ..
Obligations Nord	.... .	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.... .	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... .	210 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	.... .	513 75
Chemins de fer économiques du Nord	.... .	500 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	12750 ..
Anzin 100e de denier	4290 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30 000 act.)	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14000 ..
Bully-Grenay le 6e	1835 ..
Carvin	1275 ..
Courrières	38850 ..
Campagnac	445 ..
Crespin	230 ..
Douchy	4450 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	225 ..
Dourges	8740 ..
Escarpelle (Nord)	3100 ..
Epinac	200 ..
Ferfay (Société anonyme)	740 ..
Lens	24400 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	47 75
Liévin	8600 ..
Lys supérieure	.. ..
Meurchin	2805 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	19500 ..
Rély, Ferques, Hardinghem	100 ..
Faucey-le-Rouvray	6 25
Thivencelles, Fresnes-Midi	70 ..
Vicoigne et Nœux	19500 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le tirage de la tombola de l'Exposition

Paris, 31 janvier. — Voici les premiers numéros gagnants de la tombola de l'Exposition. Les numéros tirés après ceux que nous donnons, gagnent des lots peu importants.

Le gros lot a été gagné par le n° 693.843, 2e série. Ce gros lot se compose d'une parure de brillants d'une valeur de 200.000 fr.

Gagnant : le n° 985.051, 2e série, une grosse fleur en or et brillants clématites.

Le n° 895.157, 2e série, une statuette en ivoire de Moreau-Vauthier. (*La peinture*).

Le n° 956.937, 1re série, une statuette de marbre de Faget. (*Abel*).

Le n° 742.827, 2e série, un billard-table, nouveau système Louis XVI.

Le n° 504.266, 2e série, un tableau de Guillemet (*La Chapelle des Marins*).

Le n° 957.060, 2e série, une voiture dite *vis-à-vis*.

Le n° 943.863, 2e série, un dessus de lit brodé sur mousseline.

Le n° 515.128, 1e série, un groupe en bronze (*L'immortalité*).

Le n° 374.514, 1e série, un tableau de Moutte (*La Partie de boules*).

Le n° 681.022, 1re série, une statue de marbre du sculpteur Daillon, (*joueuse de mandoline*).

Le n° 507.813, 2e série, un grand service à thé en argent (six pièces).

Le n° 571.633, 1re série, un couvre-lit de dentelles.

Le n° 710.462, 2e série, un tableau de Harpignies (*Saules et aulnes*).

Le n° 918.513, 1re série, un miroir d'orfèvrerie sur fond de velours.

Le n° 826.147, 2e série, une statuette en bronze de Dubois. (*Tricoteuse*).

Le n° 634.972, 2e série, un médaillon d'argent, repoussé, ciselé et damasquiné d'or.

Le n° 563.422, 1re série, un tableau de Jany (*Le Vallon de Thulau*).

Le n° 566.902, 1re série, un tableau de Boutign (*Le Lendemain de Chantilly*).

Les numéros suivants gagnent des objets d'une moindre valeur :

109.621, 1re série ; 960.287, 2e ; 509.818, 1e ; 760.792, 2e ; 982.518, 1e ; 415.562, 1e ; 521.075, 1e ; 504.547, 2e ; 310.315, 1e ; 575.673, 2e : 43.081, 2e.

911.417, 2e série; 108.511, 2e; 888.919, 2e; 358.464, 2e, 258.182, 1re; 155.093, 1re; 75.508, 1re; 755.459, 2e; 411.645, 2e; 368.333, 2e; 479.991, 2e.

26.993, 2e série ; 566.230, 1re ; 151.638, 1re ; 270.575, 1re ; 518.843, 1re; 41.555, 1re; 755.458, 2e ; 989.266, 1re ; 500.303, 2e; 258.189, 2e.

109.627, 1re série; 860.833, 1re; 260.690, 2e; 341.466, 2e; 481.150, 1re ; 425.994, 2e ; 273.384, 1re ; 21.609, 1re ; 996.483, 2e; 985.053, 2e.

112.194, 1re série ; 481.093, 1re ; 573.051, 2e série ; 309.930, 1re; 953.270, 1re; 844.781, 1re; 335.035, 1re; 81.109, 1re; 459.859, 1re; 816.125, 2e.

2.532, 2e série; 721.774, 2